

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2024
Tenue sous la présidence de M. WUARIN

Présentes :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M.	A.	EBADI	Conseiller municipal
	M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale
	Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	M.	A.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	W.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
	Mme	A.	MONTFORT	Conseillère municipale
	Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
	Mme	S.	NISSIM	Conseillère municipale
	Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale
	M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	O.	URFER	Conseiller municipal
	M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI
	M.	F.	GROSS	Conseiller administratif
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	M.	M.	FRAGNIERE	Secrétaire général adjoint
Excusés :	M.	N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
	M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal
	Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale
	Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	M.	K.	KOEV	Conseiller municipal
Mme	M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale	

Procès-verbal : E. MONNIN/A. KARAM

Public : --

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2024.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Présentation des comptes communaux.
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Mise en œuvre des actions du PGEE : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 18'700'000.- TTC).
 - 6.2 Constitution d'une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle 3623 de Thônex sis route de Sous-Moulin (CSSM) au profit de la parcelle 4481 de Thônex, sise chemin des Verchères 16D, et de l'État de Genève : vote.
 - 6.3 Acquisition du mobilier pour l'extension de l'école de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 900'000.- TTC).
7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

M. Wuarin (ci-après « le Président ») ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Aucune motion n'est annoncée.

1. Adoption du procès-verbal du 8 février 2024.

Folio 8067, intervention de Mme Wyss, il s'agit de « 95 parcelles de **5 m2** » (et non pas de 100 m2)

Folio 8073, avant-dernier alinéa, modifier comme suit : « M. Favarger se dit satisfait du projet présenté ce soir, rappelant les critiques émises par **une partie du Conseil municipal**, il y a 10-15 ans, concernant une opportunité non saisie par la Commune d'acheter **le terrain de loisirs d'une grande banque** qui a finalement terminé entre les mains d'un privé. »

Folio 8086, intervention de Mme Lambert, rectifier comme suit : « Pour rejoindre la route de Chêne, un passage **par l'avenue de L'Ermitage se fait naturellement.** »

Folio 8080, 2^{ème} et 3^{ème} paragraphes, M. Urfer et Mme Lambert se réfèrent à des propos tenus préalablement par M. Karr. Ces propos ne figurant plus au procès-verbal, les deux interventions sont modifiées comme suit :

« M. Urfer précise **que le Conseil administratif devrait au contraire se féliciter [...]** ».

« Mme Lambert **rappelle que dans le cadre d'un Conseil municipal qui a des prérogatives, les membres essaient d'exercer [...]** ».

Folio 8081, intervention de Mme Ryan, il convient de supprimer la première phrase et de commencer l'intervention comme suit : « **Pour Mme Ryan**, le projet dont il est question ne donne pas lieu à une validation du Conseil municipal ce soir. »

Folio 8083, intervention du Président, rectifier comme suit : « Avant de passer au prochain sujet, le Président revient sur le déroulement de ce point qui a donné lieu à un long débat. Rappelant que des précédents ont déjà eu lieu, il invite les membres du Conseil municipal à amener leurs doutes et questionnements *concernant les détails d'une proposition* en Commission, sachant que de nombreux sujets doivent être traités dans le cadre des plénières *où les débats doivent davantage porter sur le fond des projets et les orientations politiques que le détail du montant d'un crédit approuvé en commission.* »

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté par 19 oui et 1 abstention.

2. Communications du Bureau.

2.1 45^{ème} Course pédestre « À travers le coteau »

Le Président indique que le Bureau a reçu un courrier concernant la 45^{ème} Course pédestre « À travers le coteau » à Bernex qui est destinée aux maires, conseillers administratifs, adjoints, conseillers municipaux des communes genevoises, secrétaires généraux et secrétaires adjoints.

[Le Président fait circuler le courrier.]

2.2 Inscription au voyage du Conseil municipal

Le Président fait circuler l'inscription au voyage du Conseil municipal qui aura lieu les 25 et 26 mai. À noter qu'il est possible de s'inscrire à une seule des deux journées et qu'il n'y aura pas de séjour en dehors du domicile le samedi soir.

2.3 Procès-verbaux des commissions

Le Président mentionne que le Bureau continue à exhorter l'administration à faire en sorte de transmettre, dans la mesure du possible, les procès-verbaux à titre de documents de travail en amont des séances du Conseil municipal et, par conséquent, d'anticiper le traitement des objets en commission, sachant que, si une séance a lieu juste avant le Conseil municipal, il est parfois difficile de transmettre le procès-verbal même à titre de document de travail.

Le Bureau a également entendu que de nombreux membres du Conseil municipal estiment que le nouveau format des procès-verbaux est moins confortable à lire. Il fera en sorte d'améliorer la lisibilité, notamment en termes de police de caractère. En outre, il rédigera une charte sur la façon de rédiger un procès-verbal pour éviter certaines choses qui semblent déranger certaines personnes, en limitant ou modifiant potentiellement l'utilisation du langage inclusif qui semble être faite par certains procès verbalistes, mais pas par d'autres. Il faut une forme d'harmonisation pour rendre les procès-verbaux aussi lisibles que possible.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.

Mme Déruaz-Lombard signale que le PasSage41 a fêté ses 41 ans. La fête fut belle. La forge a eu beaucoup de succès. Cet événement a été l'occasion de découvrir que le PasSage41 avait en réalité plus de 41 ans puisqu'il avait commencé par un jardin Robinson, probablement une dizaine d'années plus tôt. La Commune a donc un centre de loisirs sur son territoire depuis très longtemps et elle lui souhaite longue vie.

M. Schmidt mentionne que la Commission petite enfance, jeunesse et école s'est réunie le 13 mars 2024 en présence de Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative, et de M. Florian Gross, Conseiller administratif. Elle a eu le plaisir d'accueillir la Commission finances et contrôle de gestion pour son point 1 à l'ordre du jour, qui concernait l'acquisition de mobilier pour l'école de Chêne-Bougeries, point qui sera traité ce soir par le Conseil municipal. Le deuxième sujet de la séance était le choix du thème des promotions. Ce sont « les sports olympiques » qui l'ont remporté.

M. William Locher indique que la Commission finances et contrôle de gestion s'est réunie le 7 mars en présence de M. le Conseiller administratif Florian Gross, ainsi que du Secrétaire général adjoint, M. Fragnière. En plus du crédit concernant le plan général d'évacuation des eaux qui sera mis au vote ce soir, la Commission a pu avoir un aperçu du système qualité et risques qu'a mis en place la Commune depuis maintenant deux ans et qui a remplacé le précédent système de contrôle interne. L'utilisation d'une méthode ascendante au lieu de descendante cherche à intégrer davantage les responsables de la Commune, pour qu'ils s'approprient également la gestion des risques. Toutefois, cet aspect est probablement la cause d'une liste de 64 risques actuellement identifiés et suivis, ce qui a été vu comme excessif par certains. Le changement étant encore récent, une adaptation de la granularité sera réalisée pour se focaliser dans le futur sur les risques majeurs.

Pour la Commission culture, Mme Lambert informe le Conseil municipal qu'au cours de leur séance du 18 mars 2024, qui les réunissait pour la 28^{ème} fois, les membres de ladite commission sont revenus sur les récents événements de la saison culturelle, notamment les Matinales de l'Orchestre de Chambre de Genève (concerts didactiques, quatre dimanches par an, tout public, y compris les familles et les enfants). Le public venu nombreux aurait mérité un accueil et une formule plus travaillés. Les commissaires ont ainsi fait part de leurs observations et commentaires à la Conseillère administrative en charge, laquelle a lancé la discussion sur cette nouvelle offre du service culturel pour 2024.

Les commissaires ont par ailleurs reçu M. Martin Engler, invité par l'administration communale à exposer au printemps 2025. La discussion a porté sur les contours envisageables pour cette exposition et plus largement les possibilités d'imaginer un projet qui puisse participer à ce que la Commune propose au jeune public, sujet traité ce soir-là sous d'autres points à l'ordre du jour.

Mme Bisanti signale que la Commission cohésion sociale, santé et sports se réunira lundi prochain.

Le Président s'exprime en tant que président de la Commission bâtiments et infrastructures, qui s'est réunie à deux reprises depuis le dernier Conseil municipal, tout d'abord le 12 février pour une revue de l'état d'avancement sur les 21 projets communaux en cours durant lesquels les commissaires ont été informés, notamment, de l'arrivée prochaine de demandes de différents crédits pour les dossiers suivants :

- Le réaménagement du préau de l'école de Chêne-Bougeries.
- La rénovation et l'extension de l'école de Conches, qui permettra d'enlever les différents bâtiments provisoires.
- À terme, le réaménagement de la maison de la Bessonnette.
- L'étude et le réaménagement du quartier de Rigaud-Beaumelon.

Le projet de la maison de Tara, quant à lui, suit son cours, mais nécessitera sans doute un crédit complémentaire dans le cadre de la rénovation du dernier étage, la charpente devant être entièrement restaurée. Ce n'est pas le seul projet qui demandera sans doute un crédit complémentaire, la rénovation du Pont-de-Ville 11, 13 et 15 étant également plus complexe qu'initialement escomptée et devant répondre à des normes plus strictes qu'au moment du vote du crédit.

Les autres projets suivent normalement leur cours et devraient être livrés dans les délais, à quelques exceptions près, notamment la rénovation des immeubles à la rue de Chêne-Bougeries 14-16 qui s'avère complexe et pour laquelle les procédures sont longues.

Lors de la séance du 4 mars, la Commission bâtiments et infrastructures a discuté de l'objet sur lequel le Conseil municipal va voter ce soir, à savoir le crédit d'investissement et de financement pour la mise en œuvre des actions du PGEE, qui a été préavisé favorablement par 6 voix pour et 1 abstention après que les membres de la Commission ont néanmoins insisté sur l'importance de maintenir une bonne communication sur les projets avec des mises à jour régulières à l'intention du Conseil municipal. L'éventualité d'une séance annuelle pour présenter un bilan PGEE de l'année a été évoquée par le Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif.

Le Président passe la parole à M. Karr, Maire.

Pour cause d'extinction de voix, les communications de M. Karr sont lues par M. Gross.

A. Territoire, Patrimoine bâti et Village de Chêne-Bougeries

Village

Le concours du village est arrivé à son terme. Les lauréats du concours sont les bureaux Urbanité et AB ingénieurs. Le projet lauréat se nomme « Cœur de Parc ». L'exposition du concours est accessible jusqu'au jeudi 28 mars. Les horaires d'ouverture sont de 16h à 19h en semaine et de 10h à 14h le samedi.

Le premier appel à candidatures relatif au Café de la Fontaine n'a pas porté ses fruits. Un nouvel appel à projets sera publié dès la semaine prochaine.

Autre mauvaise nouvelle, le Conseil administratif vient de recevoir un point de situation des surcoûts du village B+C, qu'il redoutait de l'ordre de 25% et qui ne s'élèvent qu'à 17%, soit environ 4 millions de francs.

Ce dépassement se justifie par plusieurs facteurs, à savoir les aléas de chantier découverts en cours de rénovation (statique de certains bâtiments, infiltration des eaux nécessitant la création de trois puits et reprise des encadrements de fenêtres en pierre), les surcoûts liés à l'acquisition des matériaux de construction, avec en moyenne 37% d'augmentation des matières premières, ainsi que les répercussions de l'inflation sur les travaux des entreprises de maçonnerie, du second œuvre et des mandataires. Tous les détails seront présentés lors d'une prochaine commission Territoire, urbanisme et village de Chêne-Bougeries, ainsi qu'en commission Finances pour examen et vote d'un crédit complémentaire lors du prochain Conseil municipal.

Toujours concernant le village, les discussions avec la Codha concernant les échanges parcellaires sont toujours en cours, ces dernières ont été retardées afin de laisser à la Codha le temps de développer leurs projets de rénovation et de construction. Nous espérons pouvoir finaliser ces échanges d'ici à juin.

Mise à jour PDCOM

Le Conseil administratif n'a toujours pas reçu de nouvelles du Département.

Plan de site Grange-Falquet

La séance d'information relative à l'avancement du plan de site initié par le Département à l'attention des propriétaires, le 26 février, a réuni environ 90 personnes, sur 180 invitations envoyées. Cette séance a permis à l'Office du patrimoine et des sites ainsi qu'aux mandataires de se présenter et de tenir les invités au courant de l'avancement du projet, qui a été bien reçu par les participants dont certains ont rappelé qu'ils attendaient ce moment depuis de nombreuses années et ont salué les efforts de la Commune et de son plan directeur communal pour faire avancer la protection du patrimoine. Plusieurs propriétaires se sont inscrits aux différents ateliers proposés. Toutes les informations relatives à ce processus seront disponibles prochainement sur le site internet de la Commune.

Malagnou Paumière

La commission a été informée de l'avancement dans les détails lors de sa dernière séance. En substance, le processus de concertation est terminé, la dernière séance a eu lieu le 15 février, les principes directeurs partagés ont été admis par l'ensemble des participants à cette démarche. Il s'agit maintenant d'élaborer la convention de réalisation avec l'ensemble des partenaires fonciers. L'étape suivante sera d'élaborer un cahier des charges pour trouver des mandataires dont le but sera d'élaborer le projet de PLQ.

Plan de Site Arpillères

À la suite de l'adoption du plan de site des Arpillères par le Conseil d'État le 13 décembre 2023, un recours a été déposé.

B. Biodiversité

Programme + 1'000 arbres

Le Service reçoit toujours de nombreuses demandes. Pour rappel, les nouvelles conditions d'octroi ont été simplifiées et clarifiées.

Fête de la Nature

La Commune organise, pour la seconde année consécutive, la Fête de la Nature, qui aura lieu du 22 au 26 mai. Plusieurs balades seront organisées le matin autour du Sentier nature et un stop motion sera réalisé pendant plusieurs ateliers les après-midis.

Micro-forêt Mirany

Le projet de micro-forêt à Mirany sera finalisé le lundi 25 mars avec la plantation des plants. Ces plantations seront effectuées avec les élèves de 6P et 7P de l'école du Belvédère.

C. Mobilité

Avenue de l'Ermitage

Le projet de l'avenue de l'Ermitage avance. Le chantier est prévu en automne 2025. Pour rappel, ce chantier prévoit le passage du réseau d'assainissement en séparatif, le changement de la colonne d'eau par les SIG et le réaménagement de l'avenue de l'Ermitage pour améliorer les conditions de mobilité douce, augmenter le nombre d'arbres et améliorer les conditions de vie des arbres existants.

Chemin Castan

Un crédit d'étude a été présenté en commission ad hoc Mobilité du 19 mars. Il sera prochainement présenté en commission Finances puis au Conseil municipal. L'objectif de ce crédit est d'étudier le réaménagement du chemin Castan pour créer, avec le projet de réaménagement du préau de l'école, un espace public homogène et de qualité. Le but est de revoir le régime de vitesse, améliorer les conditions de mobilité douce et planter des arbres (potentiel entre 50 et 65 arbres)

Chemin de Conches

Afin de répondre à la motion adoptée par le Conseil municipal le 24 mars 2022, un processus d'élaboration de cahier des charges, tenant compte des études antérieures, de la motion déposée, de la pétition et de l'étude sur la révision des schémas de circulation, a été présenté lors de la Commission ad hoc mobilité du 19 mars. Un crédit sera prochainement présenté au Conseil municipal.

D. État civil

Une séance de l'arrondissement de l'état civil Chêne-Bougeries-Voirons a eu lieu le 20 mars. À cette occasion, les communes partenaires ont réaffirmé leur satisfaction quant aux prestations de l'état civil et ont renouvelé leurs vœux de pérennité de l'arrondissement. Par ailleurs, les comptes 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

Au cours du mois de février 2024, l'office d'état civil a notamment célébré 3 mariages, enregistré 38 naissances ainsi que 20 décès. Il a également établi 9 liens de reconnaissance de paternité durant ce même mois.

E. Feu

À la suite d'une demande émanant de la population du chemin De-La-Montagne, une formation pilote en matière de prévention des incendies et bons réflexes en cas de sinistre sera mise sur pied en collaboration avec la compagnie 21 des pompiers et présentée aux riverains par les sapeurs-pompiers de la compagnie 21. Cette formation est gratuite et sera annoncée au moyen des réseaux sociaux par la compagnie ainsi que par un flyer qui sera distribué aux habitants de

leur ensemble par le Groupe Montagne. En cas de succès de cet essai, une formation similaire pourrait être dispensée dans d'autres quartiers.

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

A. Culture

Les événements à venir

Une soirée avec le Ballet junior de Genève aura lieu ce samedi 23 mars à 20h30. Ce spectacle a fait l'objet d'un bel article du *GHI*.

Pour sa 21^{ème} édition, le festival Marionnettes et Cie se tiendra à la salle communale Jean-Jacques Gautier et à l'Espace Nouveau Vallon les 20 et 21 avril et proposera, comme de coutume, trois différents spectacles pour les enfants dès 3 et 4 ans :

- « Dans la forêt, il y a... », présenté par la compagnie Les Croquettes.
- « Le Voyage de M^ô », présenté par la compagnie Deux fois rien.
- « Marionnettes Ambianceuses », présenté par la compagnie Pataclowns.

En marge des spectacles, le parcours de la marionnette sera à réaliser au gré des envies durant le week-end.

Le Concert de Printemps marque son retour le mardi 23 avril à 20h à la salle communale avec l'Ensemble vocal Buissonnier, sous la direction de Pierre-Louis Rézat, claveciniste. Huit chanteuses et chanteurs seront accompagnés par une flûte, un violon et un continuo constitué d'un théorbe, d'une basse d'archet, d'un orgue et d'un clavecin, pour un portrait polyphonique de Monteverdi.

B. Petite enfance

Le 11 mars, la liste d'attente faisait état de 271 dossiers : 15 dossiers pour le jardin d'enfants uniquement, 52 pour le jardin d'enfants et la crèche, et 204 dossiers pour la crèche uniquement.

C. Social

La sortie des aînés aura lieu le lundi 16 et le lundi 30 septembre, pour une visite du Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds. Le repas aura lieu au restaurant de l'hôtel Beaulac à Neuchâtel. Le lundi a été choisi pour pouvoir privatiser le musée.

Une séance d'information coorganisée avec le CAD (centre de formation des retraités) a eu lieu le 19 mars à la salle communale. Toutes les possibilités de services existants (à qui s'adresser, comment le faire, etc.) ont été présentées aux aînés. Une cinquantaine de personnes ont participé à la cette séance, qui a été bien accueillie. Mme Garcia Bedetti espère que cette présentation portera ses fruits et que les aînés pourront ainsi savoir plus facilement où trouver les services auxquels s'adresser.

Le Président passe la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

A. Bâtiments et Infrastructures – Plan climat communal

Villaret 10

Le planning est respecté malgré un grand nombre d'imprévus au niveau structurel. En effet, toute la toiture a dû être déposée, car les travaux antérieurs avaient fortement dégradé la structure du bâtiment. Comme mentionné dans les communications de M. Karr, le Conseil administratif présentera un crédit complémentaire à la prochaine séance de la commission Bâtiments ainsi que de la Commission finances et contrôle de gestion.

Villaret 6

Les appels d'offres pour la sélection des entreprises pour la construction des « tiny houses » ainsi que la rénovation de la villa au chemin du Villaret 6 sont en cours de finalisation. Les travaux devraient débuter d'ici le mois d'avril 2024 pour une mise en service prévue dans la première partie de l'année 2025.

Bâtiment de la Poste

Les travaux de démolition du bâtiment de l'ancienne poste sont maintenant terminés. Comme indiqué précédemment, cette zone sera dans un premier temps affectée à l'emprise du chantier de l'extension du chauffage à distance vers l'école de Chêne-Bougeries. Dès ces travaux terminés, durant le mois de juillet, le parking provisoire sera réalisé pour une mise en service prévue pour la rentrée scolaire 2024, comme l'avait voté le Conseil municipal, avant d'avancer sur le projet de construction sur ce même site.

Chauffage à distance (CAD)

Le chantier suit son cours, le planning est tenu. La fin du chantier du micro tunnelier est prévue début mai. Les travaux de tranchées entre le 8 bis et l'Espace du Nouveau Vallon seront terminés mi-juin. Les travaux de tranchées entre la place « verte » et la chaufferie seront terminés le 24 juillet.

Réaménagement du chemin De-La-Montagne

Les travaux de réaménagement du chemin De-La-Montagne sont en cours de finalisation. Les travaux de bordures de trottoirs et d'aménagement entre la route de Chêne et la Voie verte (passage piétonnier sécurisé devant l'école de la Montagne) débiteront pendant les vacances de Pâques. L'enrobé phonoabsorbant sera posé dans la deuxième quinzaine de mai, à la Pentecôte, si la météo le permet.

Réfectoire scolaire provisoire pour l'école de Conches

Le marché a été octroyé à l'entreprise WL BAU AG pour une livraison prévue cet automne. Le Conseil administratif reviendra prochainement vers les commissions compétentes puis vers le Conseil municipal concernant le crédit d'étude nécessaire pour l'agrandissement de l'école de Conches lors du second semestre 2024.

Pavillon provisoire pour l'école du Belvédère

Les travaux de terrassement pour accueillir le pavillon provisoire de l'école du Belvédère ont débuté durant les vacances de février. Le chantier se déroule selon le planning. Le préau provisoire a été réalisé. La souche du sapin de Grèce abattu l'année passée a été dessouchée, nettoyée et déplacée dans le préau provisoire pour en faire un petit jeu. Le pavillon provisoire sera livré à la fin du mois avril.

Pavillon pour la crèche

Les travaux avancent bien. Les travaux de génie civil pour le socle sont terminés. Le socle a été réceptionné. Les premiers containers arriveront d'ici le début du mois de mai.

Démarche participative Place Rigaud

Comme les membres du Conseil municipal ont pu le lire dans le dernier numéro du journal « Le Chênois », la démarche de concertation pour le réaménagement de la place débute le 21 mars. Trois autres ateliers sont prévus dans le courant du printemps afin d'aboutir à un cahier des charges mandataires.

4. Présentation des comptes communaux

En préambule, M. Gross insiste sur le caractère provisoire des résultats qu'il va présenter ce soir. En effet, les comptes sont en cours d'audit et un certain nombre de points restent encore ouverts. S'agissant toutefois de questions de détail, les grands chiffres ne changeront pas. M. Gross invite néanmoins les membres du Conseil municipal à ne pas s'arrêter sur les francs et les centimes, car ceux-ci varieront encore.

Le total des charges entrées se monte à CHF 55'043'725.81, contre CHF 60 millions planifiés au budget. Pour la première ou la seconde fois, les revenus dépassent les 100 millions de francs, à CHF 100'318'578.-. La Commune attend encore que le SAFCO lui indique le montant qu'elle pourra provisionner pour le risque sur péréquation pour ce second exercice, montant estimé actuellement à CHF 18 millions. Le résultat d'exercice sera donc *a maxima* de CHF 45 millions, hors provision pour risque sur péréquation et hors révision des différents amortissements, et de CHF 27 millions au minimum.

Les liquidités augmentent de CHF 23 millions, pour un total de CHF 88'360'000.- de disponible. Dès lors, la Commune aura moins besoin de recourir à l'emprunt – pour rappel, une ligne d'investissement de l'ordre de CHF 140 millions est ouverte.

En ce qui concerne les dettes, M. Gross rappelle qu'elles concernent uniquement l'acquisition de la parcelle de la Bessonnette, à hauteur de CHF 24 millions. La Commune remboursant chaque année CHF 1,2 million, il reste aujourd'hui CHF 19,2 millions à rembourser.

Pour ce qui est des impôts sur les personnes physiques, M. Gross relève que les membres du Conseil municipal auront appris aujourd'hui que l'État de Genève a du mal à estimer les rentrées fiscales cantonales. Il en est de même pour les rentrées fiscales communales puisque le delta entre les recettes fiscales des personnes physiques qui avaient été annoncées (CHF 62 millions) et les recettes fiscales effectives (CHF 86 millions) se monte à plus de 27%. Par ailleurs, les recettes fiscales des personnes morales ont augmenté, passant de CHF 2,5 millions prévus au budget à CHF 5,3 millions selon les dernières estimations de l'AFC, soit plus du double.

Les investissements pour l'année écoulée se sont montés à CHF 22'588'000.- pour le patrimoine administratif et à CHF 3'429'000.- pour le patrimoine financier, soit environ CHF 26 millions au total, contre un peu plus de CHF 22 millions en 2022.

M. Gross signale qu'aux comptes 2023, les charges ont diminué de 8,35% par rapport au budget 2023. Quant aux recettes, elles ont fortement augmenté, de plus de 28%, soit un excédent de revenus de CHF 45 millions à ce jour, hors provision.

Au niveau de l'évolution de la fiscalité, le montant pour les personnes physiques est peu ou prou le même qu'en 2022, après une forte augmentation entre 2021 et 2022. À noter un accroissement important sur les personnes morales puisque le montant est passé de CHF 2,5 millions à CHF 5,3 millions.

Le résultat d'environ CHF 45 millions est peu ou prou le même que l'année précédente, avec des charges en légère diminution. Cette diminution s'explique par le fait que la provision n'a pas encore été prise en compte.

Concernant les écarts entre le budget et les comptes, force est de constater que, depuis 2021, l'État a du mal à prévoir la valeur du centime additionnel. Celle-ci se situe à environ CHF 2,6 millions, soit la base de calcul qui avait été utilisée pour réfléchir sur une éventuelle baisse du centime.

Le reliquat d'impôt est stable par rapport à 2022, à CHF 45 millions, contre environ CHF 25 à CHF 27 millions les années précédentes. Pour ce qui est de la provision légale (la Commune doit provisionner 30% du reliquat), elle se monte à CHF 13'570'020.-. Il faudra donc simplement diminuer la provision de CHF 127'486.-.

M. Gross en vient au calendrier. La présentation sera jointe à l'ensemble des comptes, qui seront transmis à la Commission finances et contrôle de gestion suffisamment en amont de la prochaine séance, qui aura lieu le jeudi 25 avril, pour que les commissaires aient le temps de les étudier. Il est toutefois nécessaire de finaliser les comptes avec la fiduciaire avant de les transmettre. Par ailleurs, les membres du Conseil municipal ont reçu une invitation de la part de Mme Bolognino pour venir consulter le grand livre, à une date qui sera fixée ultérieurement. Cette séance de contrôle est ouverte à tous les membres du Conseil municipal intéressés, y compris ceux hors parti. M. Gross termine sa présentation en indiquant que l'objectif est de préavisier les comptes le jeudi 2 mai, pour une adoption au prochain Conseil municipal, le 16 mai.

5. Propositions du Conseil administratif :

5.1 Mise en œuvre des actions du PGEE : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 18'700'000.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

M. Gross indique que le projet de plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été présenté avec les collaborateurs de l'office cantonal de l'eau (OCEau) en Commission bâtiments et infrastructures élargie finances et contrôle de gestion. Le Conseil municipal a été sollicité à plusieurs reprises au cours de cette législature pour des crédits relatifs à des mises en séparatif dans divers chemins. Au vu du nombre de chemins encore indiqués dans le PGEE qui, pour

rappel, court sur dix ans, il semblait plus opportun, tant pour l'administration que pour le bon fonctionnement du Conseil municipal, de proposer un crédit-cadre sur l'ensemble de ces petits aménagements, qui permettra ensuite à l'OCEau de travailler directement avec l'administration communale pour la coordination des chantiers, au fil des opportunités également (s'il faut par exemple rénover un chemin plus tôt que prévu, la réflexion porterait sur l'ensemble des strates de ce chemin). À noter qu'un projet important ne figure pas dans ce crédit-cadre. Il s'agit de la mise en séparatif de la route de Chêne, projet estimé entre CHF 6 et 8 millions, sachant que la création d'un déversoir pour les eaux de pluie sera nécessaire. Il fera l'objet d'un crédit qui sera présenté au Conseil municipal le moment venu. M. Gross signale ensuite qu'en commission Bâtiments, une question était restée en suspens sur la part de financement du FIA (Fonds intercommunal d'assainissement, qui prend en charge les travaux relatifs à la mise en séparatif). En général, le FIA rembourse 90% du montant des factures, d'une part parce que la Commune offre la connexion avec les parcelles privées et, d'autre part, parce qu'elle profite de l'ouverture de la chaussée pour parfois enterrer certaines lignes ou réaliser d'autres travaux accessoires en sous-sol. Ces travaux ne sont pas pris en charge par le FIA – il s'agit d'une discussion à avoir éventuellement ensuite avec le FIE (Fonds intercommunal pour les équipements). L'OCEau a devisé l'ensemble des projets pour la mise en action du plan général d'évacuation des eaux à environ CHF 16 millions. En incluant les divers et imprévus qui, en sous-sol, sont plutôt de l'ordre de 20% que de 5% ou 10%, le montant proposé ce soir est de CHF 18,7 millions. Enfin, M. Gross rappelle que les montants sont remboursés par le FIA sur 40 annuités. Il s'agit en quelque sorte d'une avance de fonds de la part de la Commune qui est remboursée au compte-goutte pendant 40 années.

Comme indiqué dans les communications des commissions, le Président mentionne que la Commission bâtiments et infrastructures a préavisé favorablement la délibération par 6 voix pour et 1 abstention, en insistant sur la nécessité de maintenir une communication ouverte et transparente sur les projets qui sont exécutés dans le cadre du PGEE.

Le Président passe la parole à M. William Locher, président de la Commission finances et contrôle de gestion.

M. William Locher indique que la Commission finances et contrôle de gestion. a préavisé favorablement la délibération à l'unanimité de ses 6 membres. Les discussions ont porté sur le remboursement par le FIA, sur l'amortissement des crédits au fur et à mesure et sur la manière de gérer d'éventuels dépassements, par projet ou pour l'ensemble de ce crédit. Il est ressorti des discussions qu'à moins d'un dépassement systématique sur les premiers chantiers, le Conseil municipal n'aura pas à se prononcer sur d'éventuels crédits supplémentaires avant le début des années 2030. Enfin, comme l'a évoqué M. Gross, le seul projet qui n'est pas inclus dans ce crédit est celui de la route de Chêne.

Le Président ouvre la discussion.

M. Antoine Locher mentionne que le groupe PLR a été sensible aux arguments de l'OCEau en commission sur la flexibilité qu'un tel crédit-cadre apporterait, ce qui est réjouissant d'un point de vue de rapidité et d'efficacité pour les citoyens, l'aspect financier étant de plus de « faible » importance dans ce projet. Cependant, comme rappelé par M. le Président, un tel crédit-bloc amène une perte de visibilité des travaux effectués sur la commune et, de ce fait, une perte de possibilité de propositions de projets à mener conjointement par exemple sur les aménagements en surface. Par conséquent, le groupe PLR demande que le Conseil administratif s'engage à

tenir correctement informés les conseillers municipaux des projets prévus, notamment au moyen d'un rapport annuel. Cet engagement pris, le groupe PLR votera favorablement ce crédit.

M. Gross s'engage à fournir un rapport annuel sur l'état d'avancement des différents projets.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PGEE : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 18'700'000.- TTC)**

Vu le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Chêne-Bougeries adopté par le Conseil municipal par délibération du 9 décembre 2004,

vu la planification quinquennale communale remise au Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA),

vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la Loi sur les eaux (LEaux – Ge L 2 05),

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 abstention, par les membres de la Commission bâtiments et infrastructures, lors de la séance du 4 mars 2024,

vu le préavis favorable émis, à l'unanimité, par les membres de la Commission finances et contrôle de gestion, lors de la séance du 7 mars 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 18'700'000.- TTC destiné à la réalisation des travaux prévus dans le cadre du PGEE.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter dans l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 18'700'000.- TTC au fur et à mesure de l'achèvement de chaque projet, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique numéro 72.33.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen de loyers versés par le Fonds Intercommunal d'Assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique numéro 72.46.

5. D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale.

5.2 Constitution d'une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle 3623 de Thônex sis route de Sous-Moulin (CSSM) au profit de la parcelle 4481 de Thônex, sise chemin des Verchères 16D, et de l'État de Genève : vote

Le Président passe la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

M. Gross explique que le bureau du Conseil intercommunal a été approché par les propriétaires de la parcelle 4481 qui souhaitent rénover leur bâtiment dont une partie se trouve en bordure de parcelle. Actuellement, la demande d'autorisation de construire est bloquée puisque ce projet nécessite une servitude, car il empiète sur les distances aux limites par rapport à la parcelle du centre sportif de Sous-Moulin. S'agissant d'un terrain propriété des trois communes, la délibération est soumise aux trois communes. Elles craignaient initialement de se priver de possibilités futures d'extension ou de construction sur la parcelle du centre sportif. Toutefois, il s'avère que l'emplacement se situe en bordure de la piste d'athlétisme. Mais surtout, elles ont obtenu la garantie, dans le cadre de la négociation de la servitude, de pouvoir aménager de petits équipements sportifs, comme des paniers de basket. À la suite de l'obtention de cette garantie, il n'y a plus de raison de s'opposer au projet de servitude, raison pour laquelle les deux autres communes ont déjà préavisé favorablement ce projet.

Le Président passe la parole à M. Bauduccio, président de la Commission territoire, urbanisme et mobilité.

M. Bauduccio indique que la Commission territoire, urbanisme et mobilité a préavisé favorablement la délibération à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE DISTANCE ET VUE DROITE GREVANT LA PARCELLE 3623 DE THÔNEX SIS ROUTE DE SOUS-MOULIN (CSSM) AU PROFIT DE LA PARCELLE 4481 DE THÔNEX, SISE CHEMIN DES VERCHÈRES 16D, ET DE L'ÉTAT DE GENÈVE : VOTE

Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet d'extension et le changement d'affectation d'un appentis non habitable _ aménagement d'un logement en mitoyenneté à un habitat groupé élaboré par M. Bernard Mocellin, architecte mandaté par M. Franck Olivier Théodoloz, propriétaire de la parcelle 4481 de Thônex,

vu l'autorisation de construire DD 319681/1 entrée en force le 3 février 2023 qui prévoit l'obligation de constituer une servitude de distance et vue droite en faveur de la parcelle 4481 et de l'Etat de Genève grevant la parcelle 3623 de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex (parcelle du Centre sportif de Sous-Moulin), en raison de la distance entre la construction projetée et la limite de la parcelle,

attendu que cette nouvelle construction est prévue sur un périmètre comprenant déjà un appentis non habitable construit avant l'entrée en vigueur de l'article 46, alinéa 1 et 2 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI _ L 5 05) qui prévoit depuis 1988 que : « Lorsque les distances aux limites de propriétés et les distances en constructions ne sont assurées que par un accord entre propriétaires voisins, sans modification des limites de leurs parcelles, cet accord doit faire l'objet d'une servitude inscrite au registre foncier. L'autorisation de construire est subordonnée à la remise d'un extrait du registre foncier attestant que cette inscription a été opérée. »,

attendu que cette nouvelle construction a pour vocation de permettre à M. et Mme Théodoloz de continuer à habiter dans leur maison en raison de difficultés de mobilité,

vu le plan de servitude élaboré par le bureau de géomètre officiel Heimberg et Cie SA du 27 janvier 2022,

vu les discussions conduites avec les mandataires de M. Théodoloz et du Département du territoire, ainsi que la consultation du CSSM, afin de ne pas obérer les activités sportives de ce dernier et de conserver la possibilité pour le CSSM d'installer des équipements sportifs tels que panier de basket, but de football, piste d'athlétisme, etc., dans le périmètre de la zone grevée,

vu le projet d'acte notarié établi par Me Nicolas Schüssele, notaire, prévoyant la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de distance et vue droite précitée avec la clause négociée ; étant précisé que les frais sont à charge des propriétaires de la parcelle 4481,

attendu que la même délibération doit être votée par les autres Communes propriétaires pour que la présente soit valable,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la Commission territoire, urbanisme et mobilité lors de la séance du 11 mars 2024,

vu la majorité qualifiée requise pour l'approbation de cette délibération (art. 20, al. 2 LAC),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- D'accepter la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de distance et vue droite en faveur de l'Etat de Genève et de la parcelle 4481 de Thônex grevant la parcelle 3623 de Thônex, telle que figurée en bleu sur le plan de servitude établi par le bureau de géomètre Heimberg le 27 janvier 2022, moyennant la clause autorisant l'installation d'équipements sportifs tels que panier de basket, but de football, piste d'athlétisme, etc., sur l'assiette de cette servitude.
- De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.

- De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire des communes de Thônex et Chêne-Bourg.

5.3 Acquisition du mobilier pour l'extension de l'école de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 900'000.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

M. Gross mentionne qu'un certain nombre de questions ont été évoquées en commission Bâtiments, notamment quant à la capacité du fournisseur de répondre à cette commande, puisqu'il était fait mention d'une date au 18 mars pour répondre à l'offre. Vérification faite, l'entreprise s'engage à pouvoir fournir le matériel d'ici la rentrée scolaire. Il est prévu de faire appel à la fondation PRO, entreprise qui emploie des personnes en situation de handicap, qui honore parfaitement ses commandes et dont les prix sont alignés sur les prix du marché. L'avantage de mandater la fondation PRO réside, outre le caractère social, dans le fait de ne pas devoir passer par un appel d'offres qui, lui, retarderait la livraison du mobilier. Il a été reproché à l'administration de présenter tardivement cette demande. Or, il était prévu de soumettre ce crédit au Conseil municipal avant Noël, ce qui n'a pas été possible en raison d'échanges divers et variés avec le personnel enseignant, qui a découvert sur le tard le projet et a souhaité un certain nombre de réaménagements, non pas en termes de pupitres, mais d'armoires, d'accessibilité ou de hauteur des casiers, par exemple. Le Conseil administratif a préféré prendre un peu plus de temps avant de présenter ce crédit, afin que le mobilier soit en adéquation avec les attentes des utilisateurs et utilisatrices, plutôt que d'avoir du matériel qui provoquerait leur mauvaise humeur pendant des décennies. La commission a par ailleurs évoqué la possibilité de réutiliser l'ancien mobilier. S'agissant d'une extension d'école, il n'y a pas d'ancien mobilier à réutiliser. Divers pupitres datant de diverses années sont actuellement stockés ici et là, mais ils ne correspondent plus aux attentes notamment en termes de maniabilité et de sécurité. Mais surtout, le Conseil administratif a souhaité une uniformisation du mobilier de réserve, pour équiper, le cas échéant, les classes en fonction de l'évolution des effectifs. Le crédit prévoit donc un équipement en réserve pour une classe de 1-2P et un équipement en réserve pour une classe de 3P à 8P. Enfin, il a également été mentionné que le crédit voté précédemment par le Conseil municipal pour les tableaux blancs interactifs incluait les tableaux blancs interactifs pour l'extension de l'école de Chêne-Bougeries.

Le Président passe la parole à M. Schmidt, président de la Commission petite enfance, jeunesse et écoles.

M. Schmidt indique que la Commission petite enfance, jeunesse et écoles (élargie à la Commission finances pour ce point) a approuvé à l'unanimité ce projet, de même que la Commission finances et contrôle de gestion.

Le Président passe la parole à M. William Locher, président de la Commission finances et contrôle de gestion, qui n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gross confirme à Mme Ryan que le présent crédit ne comprend pas de montant pour les tableaux blancs interactifs, qui sont couverts par un autre crédit.

M. William Locher signale que, sans faire de remarques sur le mobilier, le groupe PLR estime que le processus surprend, car ce crédit aurait dû être présenté bien plus tôt aux commissions et au Conseil municipal. Afin d'assurer une rentrée en août 2024 comme il se doit, le Conseil municipal n'a pas d'autre choix ce soir que d'accepter ce crédit. Lors des précédents achats de mobilier, ce même Conseil a demandé des offres comparatives. Il n'a ici qu'une seule offre. Et toute offre alternative retarderait le projet en raison de l'obligation de passer par un AIMP. Dans le cas présent, la qualité de la rentrée pour les enfants a été jugée la plus importante. Toutefois, pour les crédits à venir, le groupe PLR demande qu'un rétroplanning correct permette d'éviter ce genre de vote dans l'urgence.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote :

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**ACQUISITION DU MOBILIER POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT
(CHF 900'000.- TTC)**

Conformément 30, al. 1, let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les préavis favorables émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la Commission petite enfance, jeunesse et écoles et par 4 voix pour, soit à l'unanimité, par la Commission finances et contrôle de gestion lors de leur séance élargie du 13 mars 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'acquérir le mobilier pour l'extension de l'école de Chêne-Bougeries.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 900'000.- TTC destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de son choix à concurrence de CHF 900'000.- TTC afin de permettre l'acquisition de ce bien.

6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

6.1 Procès-verbaux des commissions

M. Antoine Locher remercie l'administration pour l'envoi des procès-verbaux dans les temps vendredi dernier, alors qu'une commission s'était tenue encore le mercredi précédent. Il adresse donc ses remerciements à l'administration pour l'effort qui a été fourni et souhaite que cela continue ainsi à l'avenir.

M. Gross signale que le planning du deuxième semestre des séances des commissions est en cours d'élaboration. L'ordre des commissions sera revu, pour que les commissions qui doivent préavisier des objets qui seront présentés au Conseil municipal puissent se réunir plus en amont et que les procès-verbaux puissent ainsi être relus avant d'être diffusés. Les vacances représentent une problématique importante, puisqu'il faut alors décaler les séances. M. Gross remercie d'ores et déjà les membres du Conseil municipal pour leur flexibilité.

6.2 Café de la Fontaine

Concernant l'appel d'offres, M. William Locher demande si le cahier des charges sera adapté pour la deuxième tentative, la première n'ayant pas abouti.

M. Karr indique que deux dossiers ont été reçus. L'un était irrecevable au fond, l'autre à la forme. Il a été communiqué au Conseil administratif qu'il était normal de procéder à plusieurs tours et qu'il ne fallait pas se décourager. Néanmoins, le cahier des charges sera adapté au terme de ce deuxième tour si celui-ci n'a pas de succès.

6.3 Procès-verbaux des commissions et convocations au Conseil municipal

Mme Bisanti relève que les procès-verbaux des commissions sont devenus anémiques, avec de très petits caractères. Des critères ont-ils été définis pour procéder à ce changement ?

M. Karr signale que le Conseil administratif a décidé aujourd'hui d'augmenter la taille de police de caractère.

Mme Bisanti remarque ensuite que, depuis un certain temps, les convocations au Conseil municipal ne comportent plus de point « Divers ». Est-ce voulu ?

Le Président répond qu'il n'y a en tout cas pas eu de demande particulière en ce sens. Cela dit, les divers entrent dans le point à l'ordre du jour relatif aux informations et propositions individuelles.

6.4 Écrans de projection dans la salle du Conseil municipal

M. Favarger revient sur l'idée que certains d'entre eux avaient eue de projeter les présentations sur deux écrans simultanément. Les écrans inclinés, avec de nombreuses réflexions, sont un échec. Avec deux écrans, l'injonction du service de sécurité de ne pas avoir un écran obstruant la porte serait respectée. Cette solution permettrait également une meilleure lisibilité des présentations.

6.5 Parking provisoire

Mme Déruaz-Lombard constate qu'à chaque manifestation, des voitures entrent par la sortie du parking provisoire, ce qui peut être dangereux quand des voitures se retrouvent dans les deux sens de circulation. De nombreux utilisateurs, en voyant en outre le panneau « parking mairie », pensent que l'entrée du parking se situe à cet endroit. Faudrait-il alors la mettre réellement là et faire sortir les voitures de l'autre côté ? Ou faudrait-il prendre des mesures pour que les voitures n'entrent pas par cette issue ?

6.6 Parking sauvage au chemin Paul-Henri Mallet

M. Lecour signale qu'au chemin Paul-Henri Mallet, il est très difficile de sortir le matin quand les mamans déposent leurs enfants et le soir quand elles viennent les chercher, parce qu'elles se parquent en dehors des zones bleues. Il serait judicieux que la police municipale se rende de temps à autre sur place pour expliquer à ces dames qu'il existe des règles de stationnement, avant qu'un accident ne survienne.

6.7 Évolution des cambriolages à Chêne-Bougeries

Mme Lambert a entendu parler, dans son entourage, d'une agression qui a eu lieu cette semaine sur la commune voisine. Des individus avaient pénétré dans un domicile pour un cambriolage. Par ailleurs, des habitants de Chêne-Bougeries laissent entendre que les vols et cambriolages seraient en augmentation, ce qui ne semble pas corroboré par les statistiques. Le Conseil administratif pourrait-il faire un point de situation ce soir pour informer la population à travers le procès-verbal ?

Il y a deux semaines, Mme Garcia Bedetti a eu une séance avec la gendarmerie, qu'elle rencontre chaque semaine. Il a été constaté que les cambriolages n'avaient pas du tout augmenté, dans aucun des quartiers ni sur l'ensemble de Chêne-Bougeries. Ils ont même diminué par rapport à l'année passée. En revanche, les vols de vélos augmentent fortement, partout.

6.8 Café de la Fontaine

Mme Lambert revient sur le fait que le premier appel d'offres pour le Café de la Fontaine n'a pas abouti. Elle souhaite savoir si le Conseil administratif a connaissance des réticences des potentiels candidats ou si ces données n'apparaissent pas. Le Conseil administratif arrive-t-il, par le biais de ce processus, à comprendre les points faibles de l'offre ?

M. Karr mentionne qu'un article du journal *Le Temps*, paru il y a trois semaines, décrit extrêmement bien le contexte de la restauration aujourd'hui. Selon le bureau qui accompagne le Conseil administratif dans la procédure, l'explication tient à la conjoncture dans le domaine de la restauration. Ce bureau a également indiqué que le tarif n'était pas trop élevé et qu'il ne fallait pas brader le prix, parce que les conditions proposées sont très avantageuses. Si le Conseil administratif obtient des éléments factuels, il les communiquera à la commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
P.-Y. FAVARGER

Le Président
du Conseil municipal
M. WUARIN

Annexe : présentation comptes communaux 2023

Présentation des comptes provisoires 2023



CHÊNE-BOUGERIES

RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2023

- Total des charges: 55'043'725.81
- Total des revenus : 100'312'578.16
- **Résultat de l'exercice** (avant provision pour risque sur péréquation): **45'268'852.35**
- **Provision pour risque sur péréquation à définir, autour de 18M**



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2023

- Liquidités au 31.12.2023 CHF 88'360'081.- une augmentation de CHF 23'739'518.-, soit 26.87%
- Dettes au 31.12.2023 CHF 19'200'000.- en diminution de CHF 1'200'000.-, soit -6.25%
- Les impôts sur les personnes physiques sont supérieurs aux prévisions, CHF 86'630'819.- vs CHF 62'882'490.- au budget, soit 27.41% d'écart
- Les impôts sur les personnes morales sont supérieurs aux prévisions, CHF 5'367'613.- vs CHF 2'562'798.- au budget, soit 109% d'écart
- Investissements du patrimoine administratif CHF 22'588'675.68
- Investissements du patrimoine financier CHF 3'429'198.06

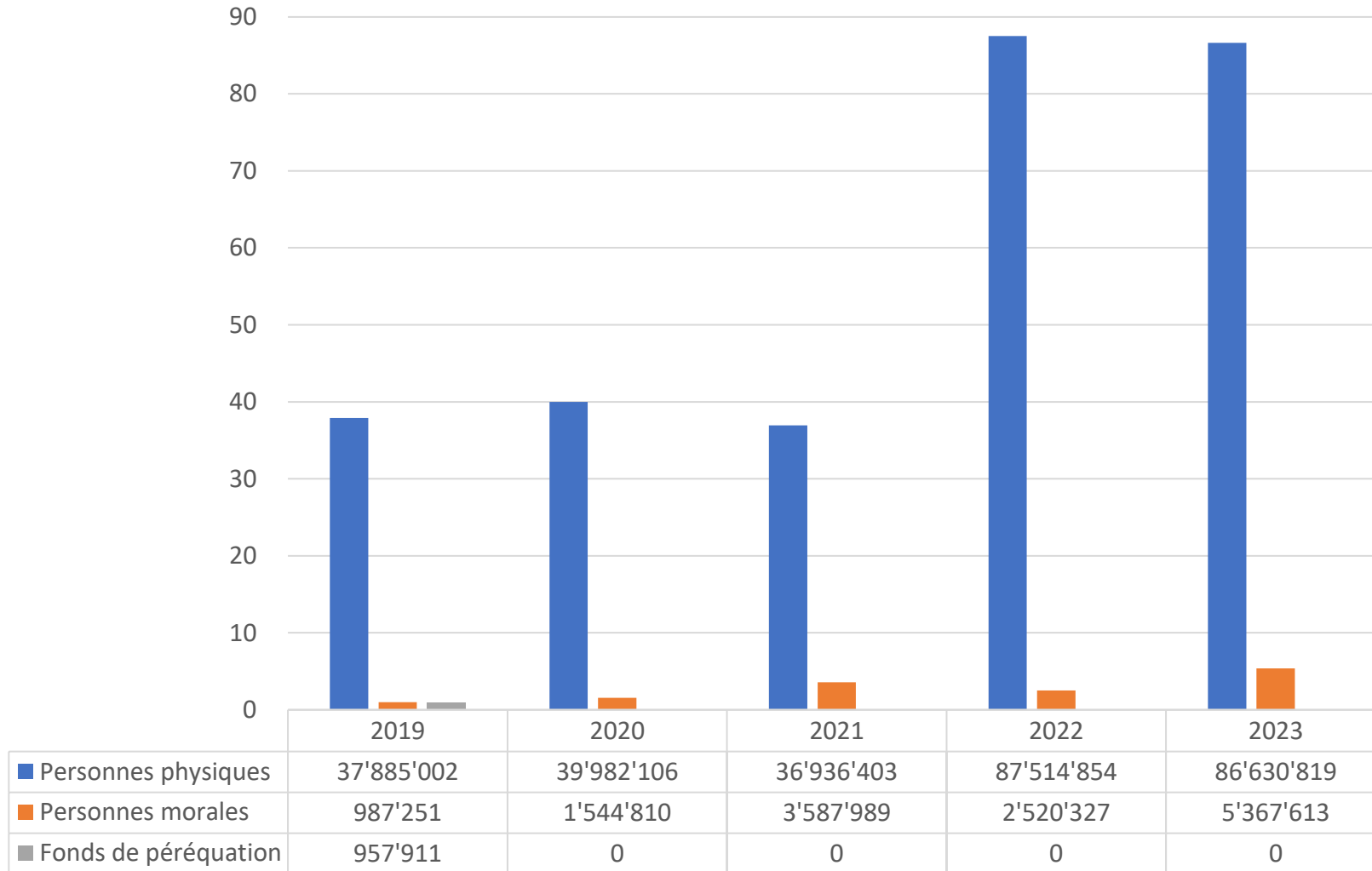


COMPARAISON COMPTES/BUDGET 2023 (arrondi au franc)

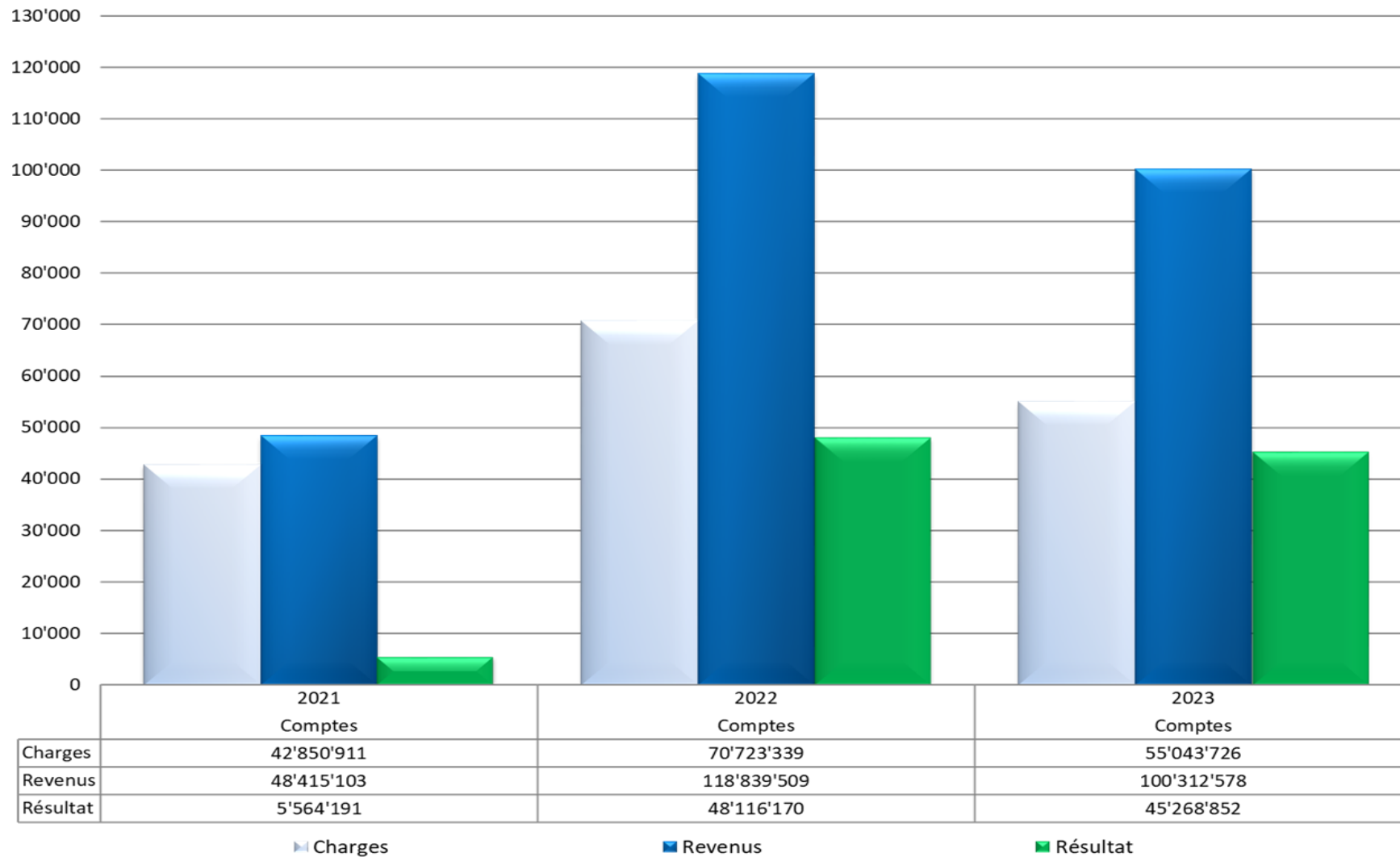
	<u>Comptes 2023</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>Ecart entre B2023-C2023</u>	<u>En %</u>
Charges :	55'043'726	60'058'988	-5'015'262	-8.35%
Recettes :	100'312'578	72'062'700	28'249'878	28.16%
Excédent de revenus:	45'268'852	12'003'712	33'265'140	277.12%



FISCALITE 2019-2023

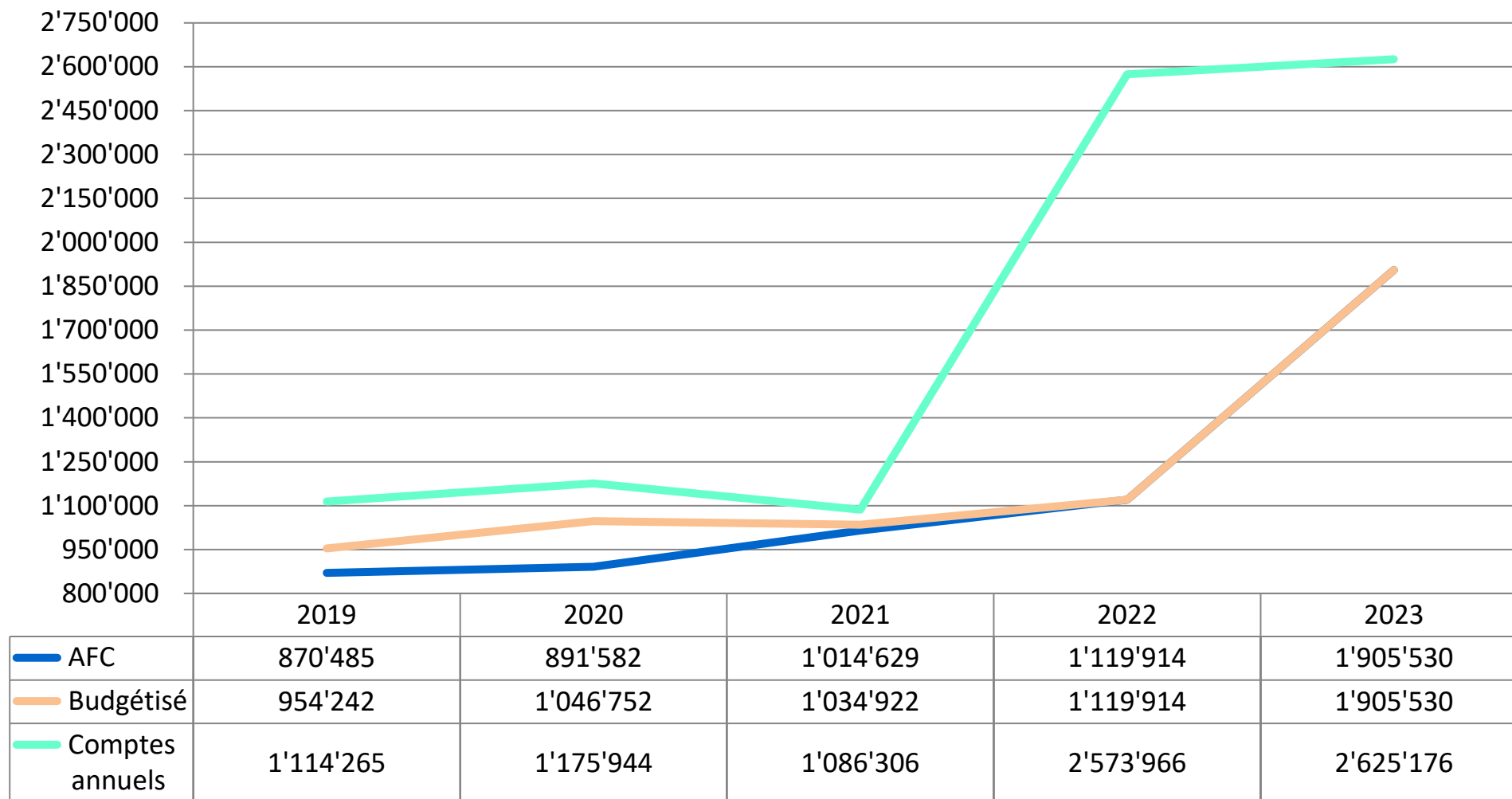


FONCTIONNEMENT – Comparaison des charges/revenus de 2021 à 2023



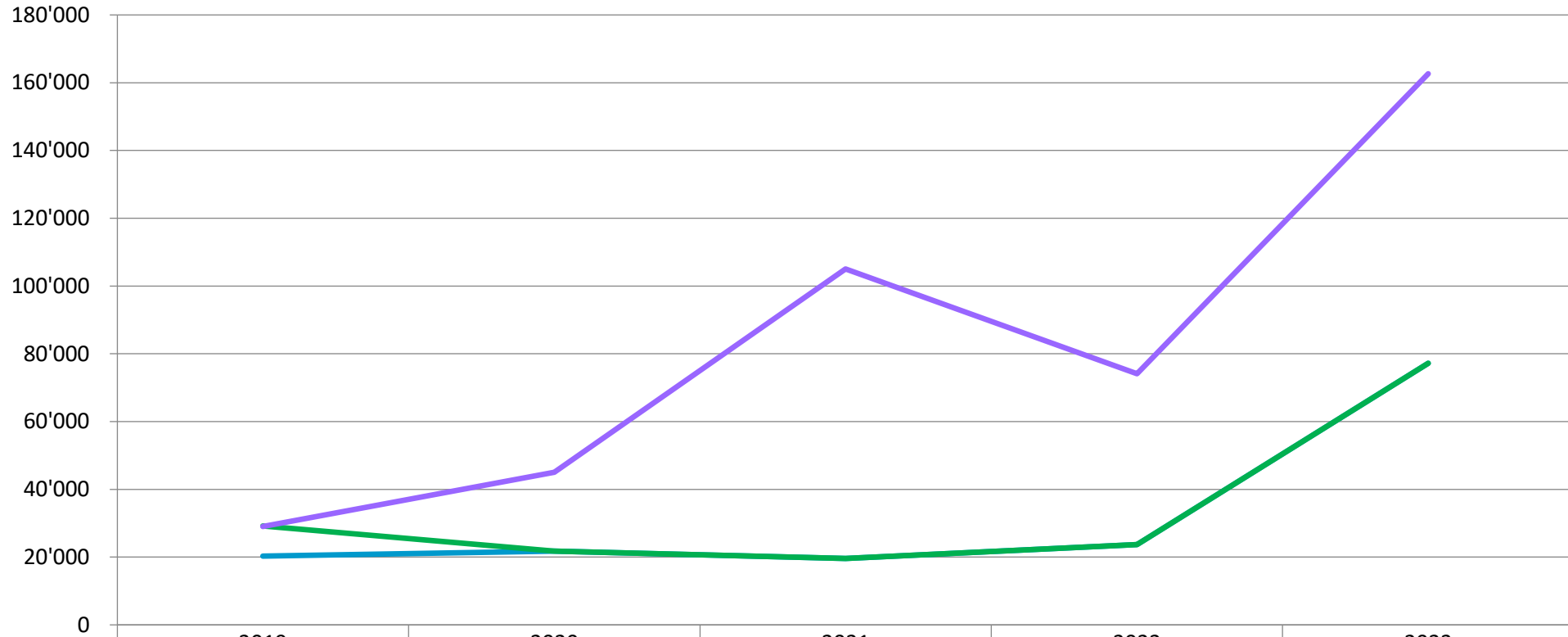
PERSONNES PHYSIQUES

Evolution de la valeur d'un centime additionnel de 2019 à 2023



PERSONNES MORALES

Evolution de la valeur d'un centime additionnel de 2019 à 2023

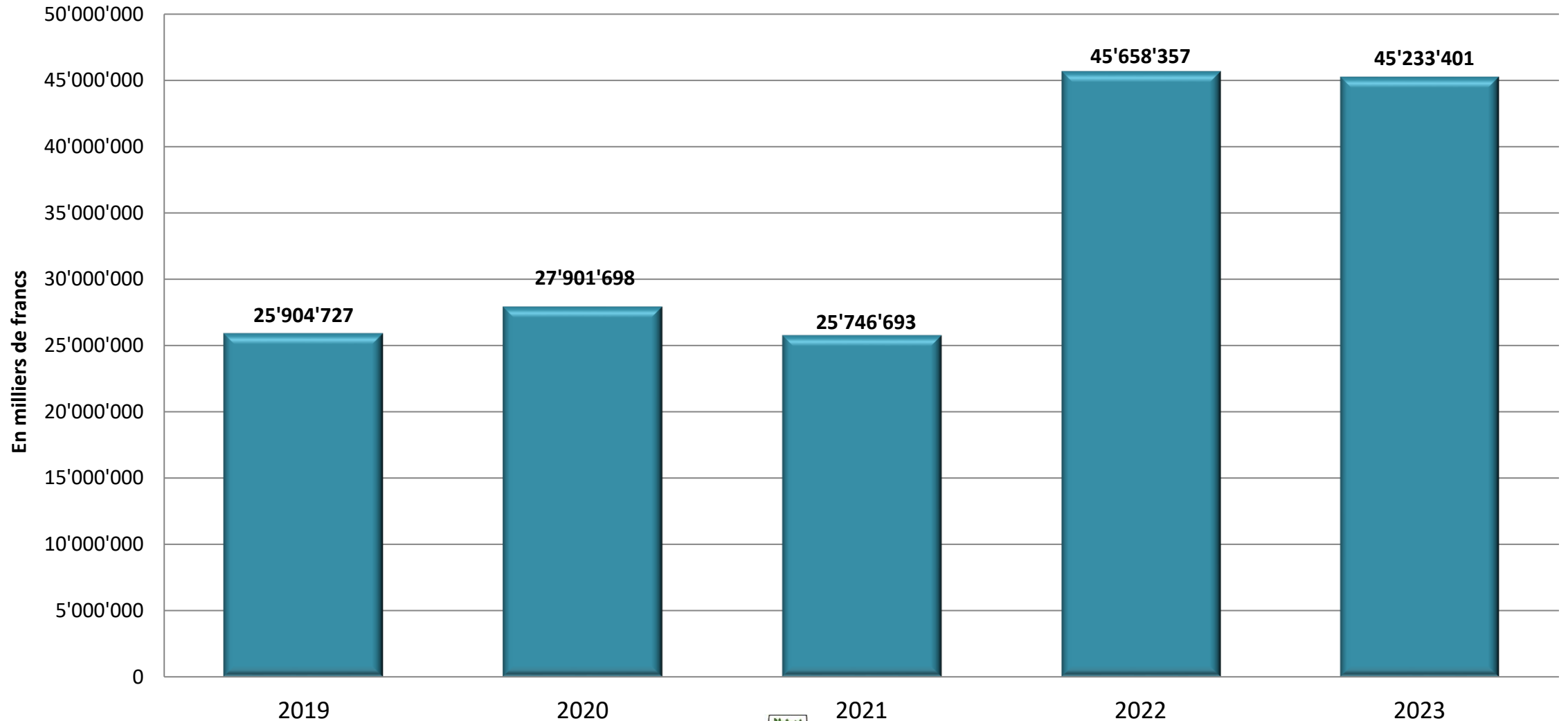


	2019	2020	2021	2022	2023
AFC	20'324	21'765	19'558	23'706	77'206
Budgétisé	29'148	21'765	19'558	23'706	77'206
Comptes annuels	29'037	45'038	105'072	74'127	162'655



FISCALITE

Evolution du reliquat d'impôt de 2019 à 2023



CHÊNE-BOUGERIES

Taux de couverture du reliquat à 30% depuis 2017

Reliquat et provision des centimes additionnels (Arrondi au franc)

**Au 31 décembre 2023, le reliquat se monte à
CHF 45'233'401**

**La provision de 30 % s'élève à
CHF 13'570'020**

**Diminution de la provision :
CHF 127'486**



PROCEDURE D'ADOPTION DES COMPTES 2023

Jeudi 25 avril

Commission des finances :
Présentation des comptes 2023

À DÉFINIR

Séance de contrôle des comptes 2023

Jeudi 2 mai

Commission des finances :
Préavis sur les comptes 2023

Jeudi 16 mai

Séance du Conseil municipal :
Vote des comptes 2023

